

XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dakar (Sénégal), les 29 et 30 novembre 2014



Résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 29 et 30 novembre 2014 à Dakar, au Sénégal, à l'occasion du XV^e Sommet de la Francophonie,

Saluant l'évolution positive constatée dans certains de nos États membres en situation de sortie de crise ou de transition démocratique ;

Réaffirmant notre engagement à agir avec détermination en faveur de la consolidation de la paix et de la stabilité, du renforcement de l'État de droit et du respect de la démocratie et des droits de l'Homme afin de prévenir les crises et les conflits ;

Préoccupés néanmoins par la persistance de situations de crises et de conflits dans l'espace francophone ;

Reconnaissant les défis auxquels sont confrontés certains de nos États membres quant à leur développement démocratique ;

Réitérant notre attachement au respect des instruments de référence de la Francophonie que sont la Déclaration de Bamako et celle de Saint-Boniface ;

Encourageons l'Organisation internationale de la Francophonie à poursuivre son action en matière de prévention et de règlement des crises et des conflits, et d'accompagnement des transitions, dans le respect de la Charte de l'Organisation des Nations unies et des normes et principes du droit international ;

Prenons acte de l'évolution de la situation au **Burkina Faso** ;

Saluons la désignation de M. Michel Kafando comme président de la transition ;

Soulignons que le retour à l'ordre constitutionnel et le respect des institutions doivent aboutir d'ici douze mois au plus tard à des élections présidentielle et législatives ;

Saluons le sens des responsabilités dont a fait preuve l'ensemble des parties prenantes burkinabè et sa détermination à s'engager résolument dans la conduite d'une transition démocratique et consensuelle, dans le respect des droits de l'Homme et des libertés individuelles ;

Nous félicitons du rôle de facilitation joué notamment par la Cédéao, l'Union africaine et l'ONU, les encourageons, ainsi que les partenaires internationaux, à poursuivre leur soutien au processus de transition inclusif dans les délais convenus et invitons en particulier la Francophonie à apporter son appui aux efforts engagés par les parties burkinabè pour la tenue d'élections libres, fiables, transparentes et inclusives ;

Appelons à la réconciliation nationale nécessaire pour une paix durable en **République centrafricaine**, où la situation sécuritaire et humanitaire demeure préoccupante ;

Demandons à toutes les parties prenantes centrafricaines de s'investir résolument en faveur d'un dialogue politique inclusif afin de créer les conditions d'une coexistence pacifique entre les différentes communautés et de travailler collectivement à la reconstruction du pays et à l'établissement d'une paix durable ;

Saluons la signature, le 23 juillet 2014 à Brazzaville, de l'accord de cessation des hostilités en vue du rétablissement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national et du respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, et exhortons tous les signataires à mettre pleinement en application cet accord ;

Appelons les autorités centrafricaines à s'engager résolument dans le renforcement du système judiciaire en faveur de la lutte contre l'impunité et à traduire en justice les auteurs de violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire ;

Encourageons les autorités de la transition à tout mettre en œuvre pour créer les conditions d'une sortie de crise consensuelle et permettre l'organisation d'élections libres, fiables, transparentes et inclusives ;

Saluons à cet égard les efforts déployés par les autorités de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (CÉMAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CÉÉAC), et par l'Union africaine ;

Nous félicitons du déploiement de la Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations unies en République centrafricaine (Minusca) et de la Mission européenne Eufor-RCA, et encourageons la communauté internationale, y compris la Francophonie, à apporter à la Minusca l'appui nécessaire pour la conduite efficace de son mandat ;

Exprimons notre vive préoccupation face à la situation en **mer de Chine méridionale** et appelons les parties concernées à observer la plus grande retenue et à régler leurs différends de manière pacifique, conformément au droit international, y compris la Convention des Nations unies de 1982 sur le droit de la mer ;

Saluons les efforts visant à contribuer au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité, ainsi que de la liberté et de la sécurité de navigation maritime et aérienne dans la région ;

Exprimons notre vive préoccupation face aux violations des droits de l'Homme, notamment les atteintes à la liberté d'opinion et d'expression ainsi qu'à la liberté d'association et de rassemblement pacifique, en **Thaïlande** depuis le coup d'État perpétré par la junte militaire le 22 mai 2014 ;

Appelons instamment les autorités thaïlandaises à prendre toutes les mesures nécessaires pour le retour à l'ordre constitutionnel et le rétablissement de l'État de droit par l'organisation d'élections libres, fiables, transparentes et démocratiques ;

Réaffirmons notre attachement au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de **l'Ukraine**, au principe de la résolution des conflits par des moyens pacifiques afin d'instaurer la stabilité et de renforcer le bon voisinage entre les États ;

Saluons la conclusion récente des accords de Minsk et du mémorandum de paix, récemment signés entre l'Ukraine, la Russie, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les séparatistes du Sud-Est de l'Ukraine, et appelons à leur respect et à leur mise en œuvre ;

Encourageons toutes les parties prenantes et les partenaires internationaux à poursuivre leurs efforts afin de parvenir au règlement définitif de la crise et au rétablissement durable de la paix dans le pays ;

Saluons les efforts des acteurs et des autorités de la République de **Madagascar**, qui ont permis la bonne tenue des élections présidentielle et législatives et le retour à l'ordre constitutionnel, et nous réjouissons du retour de Madagascar au sein des instances de la Francophonie ;

Encourageons les nouvelles autorités et les acteurs politiques et sociaux malgaches à tout mettre en œuvre pour consolider la démocratie, l'État de droit, la bonne gouvernance, la paix, la stabilité, la réconciliation et l'unité nationales ;

Appuyons les efforts du gouvernement en vue de la relance du développement socio-économique du pays et exhortons les partenaires internationaux à soutenir cette dynamique ;

Saluons le retour du **Mali** au sein des instances de la Francophonie et invitons les autorités et acteurs maliens à renforcer le dialogue afin de créer les conditions du rétablissement durable de l'autorité de l'État et de la sécurité sur l'ensemble du territoire ;

Soutenons le dialogue inter-malien engagé à Alger en juillet 2014 et demandons à toutes les parties prenantes d'œuvrer, sans réserve et dans un esprit consensuel, à la signature d'un accord définitif ;

Demandons à la communauté internationale d'apporter un concours significatif aux efforts du gouvernement en faveur du renforcement de la démocratie et de l'État de droit, nécessaires au développement économique et social du pays ;

Félicitons la **Guinée-Bissau** pour le bon déroulement des élections présidentielle et législatives en avril et en mai 2014, saluons son retour au sein des instances de la Francophonie et apportons notre plein appui aux nouvelles autorités pour la relance économique du pays ;

Encourageons les parties bissau-guinéennes à mettre en œuvre, de manière consensuelle, les réformes dans les domaines de la justice, de l'armée, de la gouvernance, des institutions de l'État de droit et à consolider la démocratie et la paix ;

Saluons les efforts déployés par les partenaires internationaux pour la stabilisation du pays et exprimons notre reconnaissance à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) pour le déploiement d'une force militaire et l'accompagnement du processus de réforme du secteur de sécurité ;

Rappelons la disponibilité de la Francophonie à apporter son assistance aux autorités et institutions bissau-guinéennes ;

Exprimons notre vive préoccupation à l'égard de la multiplication des pressions sur le **Liban**, aux plans humanitaire, socioéconomique et sécuritaire, du fait des conflits armés dans les pays voisins et dont l'intensité s'amplifie de jour en jour ;

Conscients que l'afflux massif de ressortissants syriens sur son territoire constitue un fardeau sans précédent, au point qu'un tiers de la population du pays est désormais constitué d'étrangers, réitérons notre soutien au Liban dans ses efforts pour faire face à cette situation et décidons de renforcer notre appui à la souveraineté, à la stabilité et à l'intégrité territoriale du

Liban, dont nous saluons les valeurs d'ouverture, d'inclusion, de diversité religieuse, culturelle et politique, fondement même de cet État ;

Déplorons la division qui perdure sur l'île de **Chypre** depuis trop longtemps, saluons l'engagement déterminé du gouvernement de la République de Chypre et appuyons les efforts des Nations unies pour trouver une solution durable, globale et juste au problème chypriote et réunifier Chypre, son peuple et ses institutions ;

Demandons l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, et notamment la résolution 1251 (29 juin 1999), afin d'aboutir à un État de Chypre doté d'une souveraineté, d'une personnalité internationale et d'une citoyenneté uniques, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance garanties, composé de deux communautés politiquement égales, telles qu'elles sont décrites dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au sein d'une fédération bicommunautaire et bizonale, et excluant toute forme de partition ou d'union avec un autre pays ;

Soulignons l'importance d'éviter toute forme de déclarations et d'actions qui pourraient augmenter les tensions et la nécessité d'instaurer un climat de confiance afin de faciliter la poursuite du processus de négociation ;

Affirmons notre plein soutien aux efforts des co-présidents du Groupe de Minsk de l'OSCE en vue du règlement pacifique du conflit du **Haut-Karabagh** ;

Appelons toutes les parties au conflit à s'abstenir de toute tentative de recours à la menace ou à l'emploi de la force qui risquerait de compromettre l'avenir du processus de paix, et les invitons à poursuivre les négociations sur la base des principes proposés par les co-présidents du Groupe de Minsk, comme un ensemble indivisible, en particulier ceux qui se rapportent au non recours à la force ou à la menace de la force, à l'intégrité territoriale, à l'égalité de droits et à l'autodétermination des peuples comme fondement d'une solution équilibrée et durable à ce conflit ;

Réaffirmons notre soutien à la République de **Moldavie** dans ses réformes démocratiques et dans ses efforts pour préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale au sein des frontières internationalement reconnues et saluons la détermination de son gouvernement à résoudre par des moyens politiques le conflit transnistrien dans le format des négociations « 5+2 » existant ;

Réaffirmons notre soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la **Géorgie** ainsi qu'à l'inviolabilité de ses frontières internationalement reconnues et soulignons l'utilité de la poursuite d'un dialogue pour trouver une issue pacifique au conflit ;

Appelons les parties signataires de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 à mettre en œuvre pleinement et inconditionnellement tous les points de l'accord et les invitons à poursuivre les discussions internationales de Genève afin de résoudre les problèmes politiques et humanitaires.

XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dakar (Sénégal), les 29 et 30 novembre 2014



Résolution sur le terrorisme

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 29 et 30 novembre 2014 à Dakar, au Sénégal, à l'occasion du XV^e Sommet de la Francophonie,

Exprimant notre inquiétude face à la montée d'actes terroristes criminels injustifiables dans l'espace francophone, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient, et face aux graves exactions commises par les groupes extrémistes, dont Boko Haram, Al-qaeda, Daesh, Ansar bayt al-Maqdis, le Mujao et Al-Shabbaab, qui exigent de notre part une vigilance accrue et doivent nous conduire à l'élaboration de stratégies appropriées et d'actions concertées pour les combattre ;

Condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ;

Réitérons notre soutien indéfectible à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale, ainsi qu'aux États et aux populations locales qui en sont victimes et aux organisations internationales et régionales mobilisées pour faire face à ce fléau ;

Réaffirmons la nécessité de la mise en œuvre des engagements par les États, conformément au droit international, dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, et surtout ceux exigeant l'arrêt du financement du terrorisme et l'offre d'abri aux terroristes ;

Réaffirmons notre détermination à mettre en œuvre tous les moyens susceptibles d'éradiquer ce fléau dans le respect des principes fondamentaux de l'État de droit et nous engageons à soutenir les actions déjà entreprises en ce sens ;

Encourageons en particulier la coopération internationale et régionale, notamment en faveur de la sécurisation des frontières et de la conception de mécanismes facilitant l'entraide et l'extradition ;

Appelons à des réponses juridiques nationales et internationales adéquates qui mettent fin à l'impunité dont pensent bénéficier les membres de ces groupes terroristes ;

Nous engageons par ailleurs à favoriser la mise en œuvre des conventions internationales pertinentes par l'adaptation des dispositifs législatifs nationaux, y compris en recourant à l'expertise des organisations professionnelles, notamment des réseaux institutionnels de la Francophonie.

XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dakar (Sénégal), les 29 et 30 novembre 2014



Résolution sur l'éducation et la formation des femmes et des jeunes à l'ère du numérique

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 29 et 30 novembre 2014 à Dakar, au Sénégal, à l'occasion du XV^e Sommet de la Francophonie,

Conscients des efforts de la Francophonie dans sa programmation en faveur de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur pour l'intégration économique et sociale des femmes et des jeunes dans nos sociétés et leur contribution à l'affirmation des valeurs sur lesquelles se fonde la Francophonie, au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et du développement durable ;

Rappelant le rôle des opérateurs directs et reconnus du Sommet, et de la Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la Francophonie (Confémen) dans le renforcement des compétences des enseignants pour soutenir l'éducation et la formation, notamment des jeunes filles et garçons, en faveur de leur épanouissement personnel et professionnel ;

Reconnaissant les objectifs du deuxième Cadre stratégique de la Francophonie et des stratégies jeunesse, économique et numérique pour obtenir une formation professionnelle et technique adaptée à l'insertion des jeunes et des femmes au marché de l'emploi ;

Déterminés à favoriser un accès égal aux nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de stimuler l'apprentissage et la formation professionnelle et technique au bénéfice du plus grand nombre ;

Nous engageons à :

Relever les défis posés par l'accès pour tous à une éducation de base de qualité ainsi qu'à la formation professionnelle et technique dans nos pays, en priorité au service des filles, particulièrement dans les régions éloignées des centres urbains ;

Renforcer l'action de l'OIF et des opérateurs de la Francophonie, notamment l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Université Senghor qui, dans leurs domaines respectifs, participent au développement de nos pays et au rayonnement de la langue française sur l'Internet scientifique et éducatif ;

Faciliter l'accès aux ressources des services d'Internet par des transmissions à haut débit afin de créer, dans l'espace francophone, un vaste échange d'informations et de permettre ainsi à chacun de librement tirer profit de l'immense potentiel des réseaux numériques, dont les cours académiques en ligne ;

Promouvoir une culture de l'éducation et de la formation à l'ère du numérique, qui favorise la participation active des femmes et des jeunes au développement d'une Francophonie vivante et moderne, en toute égalité.

XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dakar (Sénégal), les 29 et 30 novembre 2014



Résolution sur la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 29 et 30 novembre 2014 à Dakar, au Sénégal, à l'occasion du XV^e Sommet de la Francophonie,

Rappelant que la Francophonie a joué un rôle primordial dans l'élaboration et l'adoption de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* ;

Réaffirmant la neutralité technologique de la Convention ainsi que la pertinence des objectifs et principes qu'elle véhicule dans tous les environnements, y compris le numérique ;

Reconnaissant l'importance de faire face aux défis soulevés par l'ère du numérique et de profiter des opportunités que celle-ci crée dans le cadre de la mise en œuvre de la *Convention* ;

Soulignons le 10^e anniversaire de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* en 2015 et appelons à sa ratification universelle ;

Réaffirmons notre engagement envers la mise en œuvre effective des principes et des objectifs de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* ;

Saluons les actions d'accompagnement de l'Organisation internationale de la Francophonie et des opérateurs en faveur du renforcement des politiques et industries culturelles des pays francophones du Sud ;

Reconnaissons, en lien avec la mise en œuvre de la *Convention*, la nécessité de tenir compte des technologies numériques dans nos politiques culturelles nationales, dans nos activités de coopération ainsi que dans nos échanges au sein des forums internationaux ;

Demandons à l'Organisation internationale de la Francophonie de continuer à jouer un rôle actif dans la réflexion sur l'impact des technologies numériques sur la diversité des expressions culturelles et l'identification d'actions appropriées.

XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dakar (Sénégal), les 29 et 30 novembre 2014



Résolution sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 29 et 30 novembre 2014 à Dakar, au Sénégal, à l'occasion du XV^e Sommet de la Francophonie,

Soulignons que le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre est un élément fondamental des droits humains et que la santé des femmes, des nouveau-nés et des enfants est une condition essentielle pour réduire la pauvreté et assurer le développement durable ;

Reconnaissons que, malgré les progrès accomplis jusqu'à maintenant, la communauté mondiale ne parvient pas à atteindre toutes ses cibles pour les objectifs du Millénaire pour le développement, particulièrement dans les domaines de la mortalité infantile et de la santé maternelle ;

Reconnaissons que la dénutrition est responsable de 45% des décès chez les enfants de moins de cinq ans, que des millions d'autres enfants souffrent de déficiences mentales et physiques permanentes en raison d'une nutrition inadéquate, et que chez les femmes enceintes souffrant de dénutrition, les risques de complications et de décès sont plus élevés, tant pour elles-mêmes que pour leurs bébés ;

Exprimons notre vive préoccupation à l'égard des taux de dénutrition et de mortalité infantile parmi les pays de la Francophonie, notamment dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. Constatons en outre que 1,4 millions d'enfants meurent chaque année dans les pays de la Francophonie avant d'atteindre l'âge de cinq ans et que près de la moitié de ces décès sont dus à des causes liées à la dénutrition ;

Reconnaissons l'importance de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant, lancée en septembre 2010 par le secrétaire général des Nations unies, des rapports de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant et de la Commission des Nations unies pour les produits d'importance vitale pour les femmes et les enfants, du Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN) et du Défi *Faim Zéro* lancé par le secrétaire général des Nations unies en 2012, et de l'Initiative de Muskoka, dans le cadre du G8, sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants en tant que catalyseurs clés des efforts mondiaux concertés en vue de réduire les taux de mortalité chez les mères et les enfants ;

Approuvons le plan d'action *Chaque nouveau-né* réalisé par l'OMS, l'Unicef et le mouvement international *Une promesse renouvelée* comme moyen de souligner l'importance de la naissance et des 28 premiers jours de vie pour la survie des mères et des nouveau-nés, de façon à améliorer les résultats en santé et les avantages économiques tout au long de la vie ;

Accueillons positivement la Déclaration du Sommet de Toronto, *Sauver chaque femme, chaque enfant : un objectif à notre portée*, comme un moyen de créer une dynamique politique favorisant l'attention portée à la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants comme élément prioritaire du programme de développement mondial pour l'après-2015 ;

Reconnaissons le besoin d'intensifier les efforts en vue d'atteindre les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de la santé et de la nutrition ;

Nous engageons à :

Continuer à établir des priorités de financement de façon à réduire les taux de mortalité infantile et à améliorer la santé des mères et la nutrition ;

Œuvrer pour que la santé reproductive, néo-natale, maternelle et infantile demeure une priorité centrale dans le cadre de développement pour l'après-2015 ;

Nous assurer que les éléments de développement pour l'après-2015 touchant à la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants soient ancrés dans un cadre de responsabilisation robuste qui inclut des indicateurs mesurables, et axé sur l'élimination des décès évitables ;

Souligner l'importance de la responsabilisation en tant que pierre angulaire du développement, par exemple en offrant un appui continu à la mise en œuvre des recommandations de la Commission de l'information et de la redevabilité, ainsi que l'importance des efforts visant à améliorer l'accès rapide à de l'information fiable et exacte en santé et la disponibilité de cette information. Cette question devrait être une priorité, car cet accès est un catalyseur crucial d'une plus grande responsabilisation au sein des systèmes de santé nationaux, y compris dans le cadre d'un engagement à mettre sur pied des systèmes solides d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil ;

Favoriser un large accès aux pleins services de planification familiale pour permettre aux mères d'exercer un contrôle actif sur le développement de leur famille et de veiller à leur santé ainsi qu'à celle de leurs enfants ;

Encourager des interventions tout au long du continuum des soins, d'avant la grossesse jusqu'à l'âge de cinq ans, et en particulier apporter un soutien au Mouvement de renforcement de la nutrition et à la reconstitution des ressources de l'Alliance GAVI, qui permet d'intensifier les efforts réalisés à l'échelle des pays ;

Promouvoir la nutrition des femmes et des enfants et soutenir des partenariats novateurs, tels que le Mouvement de renforcement de la nutrition et l'Initiative pour les micronutriments.

XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dakar (Sénégal), les 29 et 30 novembre 2014



Résolution sur l'épidémie à virus Ebola en cours en Afrique de l'Ouest et les risques d'extension dans l'espace francophone

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 29 et 30 novembre 2014 à Dakar, au Sénégal, à l'occasion du XV^e Sommet de la Francophonie,

Agissant en vertu de la Charte de la Francophonie et des valeurs qu'elle promeut ;

Vivement préoccupés par la flambée de l'épidémie de la maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest et par la rapidité de sa propagation, qui révèle la faiblesse des systèmes de santé des pays actuellement atteints, dans un contexte marqué par l'absence de vaccins et de traitements spécifiques ;

Reconnaissant la faible capacité du réseau régional de surveillance et d'intervention pour les maladies et les risques liés aux mouvements transfrontaliers, surtout terrestres, de personnes infectées ;

Conscients de l'impact négatif de l'épidémie de la maladie à virus Ebola sur le plan sanitaire et ses répercussions économiques, humanitaires et alimentaires dans les pays atteints et dans ceux à risques ;

Convaincus que l'épidémie actuelle de la maladie à virus Ebola, en plus de constituer une préoccupation régionale, est devenue une urgence de santé publique de portée mondiale et une menace pour la paix et la sécurité internationales ;

Saluant les efforts multiples déployés par les pays atteints et exposés pour endiguer l'épidémie de maladie à virus Ebola, grâce à l'engagement de leurs gouvernements et avec l'appui précieux des partenaires techniques et financiers et des organisations non gouvernementales dans le cadre de la coopération multilatérale et bilatérale ;

Témoignant toute notre solidarité aux pays affectés ;

Demandons la poursuite et le renforcement des efforts déployés en vue d'interrompre la transmission de la maladie à virus Ebola et de prévenir la propagation internationale ;

Encourageons les gouvernements des pays atteints à poursuivre leurs efforts pour combattre l'épidémie de maladie à virus Ebola en développant des stratégies adaptées associant les femmes et tenant compte de la dimension communautaire et de l'approche multisectorielle ;

Nous engageons à lutter contre la stigmatisation des personnes infectées par le virus Ebola et décidons, à cet égard, de renforcer les efforts d'éducation et de communication pour combattre les peurs disproportionnées ;

Appelons à la solidarité des États et gouvernements membres de la Francophonie pour la consolidation des systèmes de santé des pays touchés grâce à la formation des personnels, l'assistance technique, la mise en place et l'équipement de centres de traitement ainsi que le renforcement de la surveillance épidémiologique et des mesures préventives ;

Exprimons notre profonde gratitude aux partenaires techniques et financiers, aux organisations non gouvernementales et aux principaux intervenants, notamment les secouristes sanitaires et humanitaires nationaux et internationaux ;

Nous réjouissons de l'ouverture, par certains pays, de couloirs humanitaires permettant le mouvement du personnel sanitaire et l'acheminement de produits alimentaires, de médicaments, de matériels et autres fournitures essentielles ;

Appelons les pays ayant adopté des mesures restreignant la circulation des populations des pays touchés par l'épidémie à lever les interdictions de voyage et à rétablir leurs liaisons aériennes, tel que prescrit par la directive de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), tout en assurant des contrôles sanitaires aéroportuaires ;

Appuyons les efforts destinés à accélérer les recherches et les protocoles sanitaires pour la mise au point de vaccins, remèdes et thérapies, accessibles à tous, pour la prévention et le contrôle de la maladie à virus Ebola ;

Invitons les pays à prévenir la propagation internationale des maladies, à s'en protéger, à la maîtriser et à y réagir conformément au Règlement sanitaire international ;

Demandons au Secrétaire général de s'investir dans une action de plaidoyer internationale en faveur d'une mobilisation de ressources afin de soutenir les efforts déployés dans le domaine économique, humanitaire et sanitaire ;

Encourageons l'Organisation mondiale de la santé et les autres organisations aux niveaux mondial, régional et sous-régional à renforcer leur appui multiforme aux pays touchés, menacés ou à risque d'épidémie de maladie à virus Ebola, et à poursuivre la mobilisation des ressources et des partenariats.

XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dakar (Sénégal), les 29 et 30 novembre 2014



Résolution sur les faux médicaments et les produits médicaux falsifiés

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 29 et 30 novembre 2014 à Dakar, au Sénégal, à l'occasion du XV^e Sommet de la Francophonie,

Rappelant notre *Résolution sur le renforcement de la coopération entre les États pour lutter contre les faux médicaments et les produits médicaux falsifiés*, adoptée lors du Sommet de Montreux, en 2010, et les engagements pris dans ce cadre, à la suite de l'*Appel de Cotonou contre les faux médicaments*, du 12 octobre 2009 ;

Constatant que la contrefaçon des produits médicaux continue à menacer gravement la santé publique ;

Considérant que pour lutter de manière efficace contre la menace mondiale que constitue la contrefaçon des produits médicaux, la coopération internationale et la coordination entre toutes les autorités nationales, régionales et internationales concernées doivent s'intensifier ;

Considérant également notre engagement pris à Montreux de demander aux instances internationales de continuer à soutenir la mise en œuvre d'actions concertées plurisectorielles aux niveaux national, régional et international ;

Saluons, à cet égard, l'adoption par le Conseil de l'Europe, le 28 octobre 2011 à Moscou, de la *Convention sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique* ;

Soutenons les objectifs visés par cette convention, à savoir, prévenir et combattre les menaces qui pèsent sur la santé publique en incriminant certains actes, en protégeant les droits des victimes des infractions établies conformément à ladite convention et en promouvant la coopération régionale et internationale ;

Réaffirmons le rôle fondamental que joue l'Organisation mondiale de la santé pour veiller à ce que l'innocuité, la qualité et l'efficacité des produits médicaux soient assurées ;

Sommes déterminés à poursuivre et à renforcer notre mobilisation pour faire de la lutte contre les faux médicaments et les produits médicaux falsifiés une priorité mondiale, et développer des politiques visant à assurer la disponibilité de médicaments et de produits médicaux de qualité, sûrs, efficaces et d'un prix abordable pour les populations les plus démunies, en particulier dans les pays en développement.

XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dakar (Sénégal), les 29 et 30 novembre 2014



Résolution sur la promotion du tourisme durable dans les Petits États insulaires en développement

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 29 et 30 novembre 2014 à Dakar, au Sénégal, à l'occasion du XV^e Sommet de la Francophonie,

Rappelant la part active que la Francophonie a prise dans le processus préparatoire de la Conférence Rio+20 et dans l'élaboration de sa déclaration, *L'Avenir que nous voulons* ;

Réaffirmant l'engagement pris au Sommet de Kinshasa de participer activement à la formulation et à la réalisation des Objectifs de développement durable et notre détermination à mettre en œuvre des stratégies nationales de développement, qui contribuent efficacement à la lutte contre la pauvreté, à une croissance économique durable, à une affirmation de la diversité linguistique et culturelle et à la bonne gestion des ressources de l'environnement ;

Réaffirmant notre attachement au Programme d'action de la Barbade, à la Stratégie de Maurice et aux Modalités d'action accélérées des Petits États insulaires en développement (PEID) adoptées à la 3^e Conférence internationale sur les PEID de Samoa, *La Voie à suivre* ;

Rappelant la Résolution prise au Sommet de Québec de 2008 pour le renforcement des capacités des acteurs du secteur touristique des pays francophones du Sud ;

Reconnaissant l'importance et la priorité qui doivent être accordées au changement de modes de consommation et de production non durables pour une gestion soutenable des ressources naturelles et la réduction de la pauvreté, en accord avec le Programme cadre décennal des Nations unies sur les modes de consommation et de production durables ;

Convaincus du rôle de la promotion d'un tourisme durable dans le renforcement de la compréhension mutuelle entre les pays ayant le français en partage, qui contribue au raffermissement de leurs liens de solidarité et, partant, à l'essor de sociétés pacifiques pleinement respectueuses du développement durable et de l'État de droit ;

Déterminés à mettre en œuvre une *Stratégie économique pour la Francophonie* au sein de laquelle la promotion d'un tourisme durable, y compris l'écotourisme, serait l'action la plus appropriée pour les PEID membres, en tant que fondement et moteur de la plupart des économies insulaires ;

Conscients du devoir de solidarité de tous les pays membres vis-à-vis des PEID francophones ;

Saluons l'initiative en faveur des PEID francophones, qui a suscité l'adhésion de ces derniers et peut contribuer à valoriser leurs avantages naturels et culturels au bénéfice de leur population par un accroissement de leurs ressources, tout en évitant les risques liés à un tourisme non maîtrisé ;

Reconnaissons que cette initiative est de nature à donner des résultats concrets vers une responsabilité sociétale accrue des acteurs et une transformation significative des modes de consommation et de production dans un secteur essentiel de leurs économies ;

Encourageons la poursuite de l'initiative de la Francophonie en faveur des PEID et demandons la mise en place d'une action d'accompagnement dans la mise en œuvre de la *Stratégie économique pour la Francophonie*.

XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dakar (Sénégal), les 29 et 30 novembre 2014



Résolution sur l'éducation bancaire et financière

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 29 et 30 novembre 2014 à Dakar, au Sénégal, à l'occasion du XV^e Sommet de la Francophonie,

Rappelant que la maîtrise des éléments financiers de base est de nature à favoriser l'intégration des différentes composantes de l'espace francophone, en particulier les jeunes, les femmes, les migrants, les créateurs d'activités et d'entreprises, dans le contexte d'une économie mondialisée ;

Reconnaissant l'importance de l'éducation bancaire et de l'inclusion financière à l'échelle mondiale, et son rôle pour assurer aux différents acteurs des services financiers les compétences nécessaires pour une meilleure insertion dans le tissu économique et entrepreneurial de l'espace francophone ;

Eu égard aux initiatives internationales prises, notamment au niveau du G20 et de l'OCDE ainsi que de l'Union bancaire francophone, dont la mission est de favoriser un dialogue entre associations bancaires des pays et gouvernements francophones, mettant l'accent sur l'accès aux services financiers de base et les recommandations faites pour une inclusion financière responsable, permettant d'améliorer la connaissance des questions financières de la part des différents acteurs économiques ;

Saluant les mesures déjà prises par certains de nos pays et gouvernements membres, les organisations professionnelles et celles de la société civile pour promouvoir l'éducation bancaire et favoriser l'inclusion financière des différents acteurs économiques ;

Sachant que l'éducation bancaire et l'inclusion financière des différents acteurs de l'espace francophone représentent un des mécanismes incontournables pour le développement de la structure microéconomique dans de nombreux pays de l'espace francophone ;

Constatant que plusieurs pays et gouvernements ont adopté une stratégie nationale pour l'éducation bancaire et financière, et que la société civile et les organisations professionnelles ont pris conscience de l'importance de cette stratégie pour le développement d'un tissu entrepreneurial au diapason des exigences de la mondialisation et de l'économie internationale ;

Convaincus de la nécessité d'harmoniser les stratégies en la matière et que les mesures préconisées doivent faire l'objet d'une politique coordonnée avec les initiatives internationales, régionales, nationales et locales ;

Considérant que ce mécanisme est de nature à contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie économique pour la Francophonie et sa cohérence avec les préconisations des différentes stratégies que nous avons adoptées pour la langue française, le numérique, et la jeunesse ;

Nous engageons à promouvoir :

1. la mise en place de stratégies nationales pour la sensibilisation à l'éducation bancaire et financière dans le cadre d'une approche inclusive en vue de la mise en place de stratégies cohérentes au sein de l'espace économique francophone ;
2. le développement d'actions ciblées en lien avec le renforcement des institutions de micro-finance, permettant une inclusion financière appropriée aux différents acteurs économiques, avec des mécanismes de suivi adaptés à leur condition ;
3. la mobilisation des acteurs publics et privés, à travers des partenariats, pour encourager le partage des acquis et des bonnes pratiques en matière d'éducation bancaire et d'inclusion financière.